

## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale de la cohésion sociale de la Loire-Atlantique

### **Convention relative à un accueil de jeunes prévue aux articles L. 227-1 et suivants et R. 227-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles**

**Entre :**

Blandine GRIMALDI, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale de la Loire-Atlantique ;

**et :**

Monsieur le Maire de Saint-Molf, Hubert DELORME.

**Article 1 - Identification des besoins (territoire et contexte ; public : âge des mineurs, nombre de mineurs, fréquentations maximale et moyenne, besoins du public)**

#### **Article 1.1. Le territoire et le contexte**

Saint-Molf est une commune rurale monopolarisée qui fait partie de l'aire urbaine de Saint-Nazaire et de l'espace urbain de Nantes Saint-Nazaire. La commune est située dans la Presqu'île de Guérande, à 25 kilomètres au Nord-Ouest de Saint-Nazaire. Elle appartient à la Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique.

La commune compte actuellement 2600 habitants au recensement 2018.

La population compte parmi les plus jeunes du territoire. Selon les chiffres 2015 de l'Insee, 25,3% de la population est comprise entre 0 et 14 ans (chiffre comparable à 2010). 74,3 % des ménages sont des familles, parmi lesquelles 40,1 % ont des enfants.

La population est également très largement active puisque le taux de chômage des 15-64 ans en 2015 est de 9,7%, inférieur à la moyenne nationale bien qu'en légère progression depuis 2010 (7,7 %). Les ouvriers et les employés sont les deux catégories socio-professionnelles majoritairement représentées (41,9%).

La commune bénéficie d'un tissu associatif dense composé d'une vingtaine d'associations à caractère sportif, culturel et de loisirs.

Le service enfance jeunesse a été créé en 2003 et gère quatre accueils collectifs de mineurs : l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs, le club juniors et l'espace jeunes. Le service est destiné aux enfants et jeunes âgés de 3 à 17 ans. En 2008, un bâtiment unique enfance jeunesse, dénommé « La Récré Multicolore », a été construit. Cela a ainsi permis de regrouper les quatre structures avec un fonctionnement et des locaux propres à chacune.

L'espace jeunes s'inscrit dans une démarche plus globale correspondant au service jeunesse de la commune de Saint-Molf accueillant les jeunes âgés de 10 à 17 ans. Il est subdivisé en deux accueils. Le premier reçoit un public de 10 à 13 ans et se nomme le club juniors. Quant au second, il constitue le prolongement de cet accueil préadolescents dans la mesure où il est ouvert aux adolescents âgés de 14 à 17 ans et se nomme donc l'espace jeunes, objet de la présente convention.

## **Article 1.2. Le public**

L'espace jeunes est un local ouvert aux adolescents de 14 à 17 ans, en accès libre, et accueille une majorité de 15-17 ans issue de Saint-Molf, mais la structure est ouverte également aux jeunes d'autres communes. Environ 20 mineurs sont inscrits à l'espace jeunes. La fréquentation maximale est de 20 jeunes mais l'effectif régulier est d'une douzaine de jeunes. Les publics accueillis ont entre 3 et 17 ans.

À la rentrée scolaire de septembre 2018, 58,82% des inscrits à l'espace jeunes sont scolarisés au collège, 17,65 % au lycée et 23, 53 % dans la filière professionnelle.

Les jeunes semblent avoir besoin de cet espace et le considèrent comme un lieu de rencontres, de détente, de discussions. En somme, cela correspond à un lieu accessible et apprécié par les jeunes où ils ont la possibilité de participer et de proposer des activités ou sorties, mais aussi de s'impliquer dans la vie de ce local.

Les jeunes trouvent dans ces temps d'accueil extrascolaires du plaisir et du réconfort dans la communication avec les adultes, avec leurs pairs, dans le jeu et dans toutes les autres activités et sorties proposées. La stabilité et la complémentarité de l'équipe d'animation, en place depuis douze ans, facilitent ces tranches de vie. En outre, c'est la même équipe qui travaille avec les 10 - 14 ans. Ainsi, un suivi et un accompagnement de la pré-adolescence à l'adolescence ont lieu.

## **Article 2 - Lieux (adresse de tous les locaux d'accueil, descriptif sommaire des lieux), périodes et horaires de fonctionnement de l'accueil**

### **Article 2.1. Les lieux**

L'espace jeunes se situe dans le bâtiment enfance jeunesse nommé « La Récré Multicolore », situé Rue de la Roche Blanche 44350 SAINT-MOLF (voir plan en annexe). Ce bâtiment est divisé en deux parties : la première destinée à l'enfance à travers les accueils de loisirs et périscolaires d'une part, et, la seconde tournée vers la jeunesse avec le club juniors et l'espace jeunes d'autre part.

Cette dernière dispose d'une grande salle de 51 m<sup>2</sup> avec un baby-foot, un billard et un espace kitchenette ; de deux salles de 15m<sup>2</sup> avec un pôle informatique pour l'une et un espace jeux calmes pour l'autre ; une salle de 29m<sup>2</sup> qui fait office d'atelier pour les activités manuelles. Dans l'entrée de la grande salle, il y a également deux sanitaires. Il existe aussi un espace rangement de 12m<sup>2</sup> ainsi qu'un accès sur l'extérieur comprenant un jardin, des tables et des bancs.

Le bâtiment enfance jeunesse a été construit de telle sorte à partager et mutualiser les locaux entre l'enfance et la jeunesse, car les salles communiquent entre elles. De réelles passerelles existent entre tous les accueils. Un animateur enfance va intervenir dès les prochaines vacances d'avril au sein du service jeunesse.

Le bâtiment enfance jeunesse est situé en face de la salle des sports, devant le terrain de football, à proximité de l'école publique, entouré d'espaces verts et excentré des habitations. En 2018, un terrain multisports a été implanté à proximité immédiate du bâtiment.

## **Article 2.2. Les périodes et horaires de fonctionnement**

La structure est ouverte en période scolaire le mardi de 17 h à 19 h, le vendredi de 17 h à 21 h et le samedi de 13 h 30 à 18 h 30. Durant les vacances, l'espace jeunes est ouvert au public du lundi au vendredi de 17 h à 21 h. Le bâtiment est fermé uniquement lors des vacances de décembre car tous les accueils du service enfance jeunesse sont fermés à cette période. Ces horaires d'ouverture sont susceptibles d'évoluer en fonction des demandes des familles et des besoins des jeunes. Auquel cas la commune de SAINT-MOLF tentera d'y répondre favorablement dans un objectif d'adaptation permanente du service aux besoins et attentes de la population. Un temps calme est organisé à l'ouverture et un petit peu avant la fermeture afin de respecter le rythme des jeunes.

Les usagers ou les jeunes sont sous la responsabilité des animateurs communaux uniquement dans l'enceinte du bâtiment aux horaires d'ouverture cités ci-dessus ainsi que pendant les sorties et activités extérieures organisées et encadrées par eux. Les parents restent responsables des jeunes mineurs en dehors de la structure et des activités encadrées par les animateurs communaux.

## **Article 2.3. Les conditions d'inscription**

L'inscription préalable, via le dossier unique, est obligatoire et concerne tout jeune susceptible de fréquenter, même exceptionnellement, l'espace jeunes. Ce dossier est disponible auprès des animateurs et sur le site internet de la mairie ([www.mairie-saint-molf.fr](http://www.mairie-saint-molf.fr)). L'admission des jeunes à cet accueil se fait une fois le dossier complété et signé par les responsables légaux. Les jeunes doivent renouveler leur dossier d'inscription afin de pouvoir fréquenter de nouveau l'espace jeunes en début d'année civile (fonctionnement du 1er janvier au 31 décembre).

Pour valider l'inscription, les adolescents doivent régler une cotisation annuelle qui s'élève à 20€. À cela s'ajoutent des cartes d'activités ou de goûters à 10 € chacune. L'adhésion à l'espace jeunes donne accès à l'ensemble des activités proposées sur place ainsi que des sorties ou autres animations dans le cadre des conditions définies pour chacune d'elles et dans la limite des places disponibles.

Les tarifs ici présentés sont ceux de l'année 2018, ils sont votés chaque année par le conseil municipal.

## **Article 3 - Objectifs éducatifs et pédagogiques, projet d'animation, activités proposées**

Cette convention tient lieu de documents pédagogiques.

### **Article 3.1. Le projet éducatif et les orientations de la municipalité**

L'Accueil Périscolaire, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, le Club Juniors et l'Espace Jeunes de la ville de Saint-Molf sont des entités éducatives, gérées par le Service Enfance Jeunesse qui ont pour objectifs :

- De permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir en leur proposant une structure d'accueil dynamique et enrichissante.
- De favoriser l'implication, la prise d'initiatives et de responsabilités des enfants et des jeunes dans la réalisation de leur(s) projet(s) et les amener à plus d'autonomie et de confiance en soi.
- De favoriser le lien social en renforçant les solidarités, les relations intergénérationnelles, les partenariats divers.
- De favoriser l'accès à la culture et la découverte.

Le projet éducatif de Saint-Molf a été rédigé par les élus et servira prochainement de base de travail à l'écriture du PEDT. Il permet une définition claire de la politique d'accueil de l'enfance et de la jeunesse. Il sert de cadre de référence aux acteurs des structures (coordonnateur, directeurs, animateurs, parents, jeunes, enfants...). Il trace les grandes lignes et orientations principales que la commune souhaite mettre en place en direction des publics accueillis. Il s'inscrit dans le cadre défini par la loi et dans le respect de la convention internationale des droits de l'enfant (non discriminations, intérêt supérieur de l'enfant, opinion de l'enfant, droits aux loisirs et au jeu).

Les structures de loisirs sont conçues et pensées pour accueillir les enfants et les jeunes dans des conditions propices à leur épanouissement. Assurer la sécurité physique, matérielle, affective et morale des publics qui nous sont confiés est pour la commune la condition fondamentale au bon déroulement des temps d'accueil. Les documents pédagogiques de chaque structure devront être conçus et réalisés dans le cadre défini par ce projet éducatif. Ce dernier et les documents pédagogiques sont mis à la disposition des parents ainsi que de jeunesse et sports.

### **Article 3.2. Le document pédagogique de l'accueil jeunes**

Il s'appuie sur le projet éducatif. Il est décliné en différents objectifs et actions pédagogiques.

*PERMETTRE AUX ENFANTS ET AUX JEUNES DE S'ÉPANOUIR EN LEUR PROPOSANT UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DYNAMIQUE ET ENRICHISANTE...*

... en accompagnant les jeunes à s'intégrer comme un individu à part entière au sein du groupe grâce à un travail de proximité et sur le long terme. L'équipe en place depuis douze ans permet d'atteindre cet objectif.

... en mettant en place des espaces adaptés avec un climat et un environnement propre à chacun au sein de la structure. La configuration des locaux avec différentes pièces facilite l'atteinte de cet objectif.

... en proposant différentes animations en fonction des centres d'intérêts des jeunes et adaptées à leurs attentes. La diversité des activités proposées, que ce soit pendant les vacances ou durant les périodes scolaires, démontre l'envie de la part de l'équipe d'animateurs communaux d'initier les jeunes à des univers riches et variés.

... en respectant le rythme de vie des jeunes grâce à une adaptation des horaires en fonction de l'âge des jeunes (club juniors et espace jeunes) et les activités aux besoins physiologiques des jeunes.

... en éduquant les jeunes au respect d'eux-mêmes et d'autrui. Cela passe par une implication de leur part à l'élaboration des règles de vie de l'accueil jeunes.

*FAVORISER L'IMPLICATION, LA PRISE D'INITIATIVES ET DE RESPONSABILITÉS DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LA RÉALISATION DE LEUR(S) PROJET(S) ET LES AMENER À PLUS D'AUTONOMIE ET DE CONFIANCE EN SOI...*

... en encourageant les jeunes à prendre des initiatives et à s'impliquer notamment dans l'élaboration du programme des vacances.

... en apprenant aux jeunes à être acteurs de leurs activités et prolets tout en assumant leurs responsabilités. Mais aussi en les accompagnant dans la réalisation de leurs projets. L'organisation grandement participative des jeunes au mini camp de l'été 2019 va dans ce sens. Des réunions régulières permettent aux jeunes d'avancer dans leurs recherches et démarches. Cet objectif passe également par la mise à disposition de moyens nécessaires pour l'accomplissement de leurs envies (humains, matériels, financiers...).

## FAVORISER LE LIEN SOCIAL EN RENFORÇANT LES SOLIDARITÉS, LES RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES, LES PARTENARIATS DIVERS...

... en organisant des rencontres intergénérationnelles autour d'ateliers de découvertes (multimédia, cuisine, sport, savoirs-faire...).

... en sollicitant les jeunes dans le cadre de la semaine bleue (semaine nationale de solidarité pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées). En ce sens, un spectacle intergénérationnel avec les jeunes de Mesquer ainsi que les aînés des deux communes a lieu chaque fin d'année, en partenariat avec le CLIC Eclair'Age de la presqu'île de Guérande. Cela permet de véhiculer des messages d'ouverture d'esprit et de liens sociaux entre les générations. Ce projet est pérenne, car il existe depuis onze ans.

... en organisant des rencontres intercommunales entre jeunes des communes de Saint-Molf, Mesquer, Piriac-sur-Mer et La Turballe par et grâce au dynamisme du réseau jeunesse sur le territoire. De nombreuses actions ont lieu lors de chaque période de vacances (rencontres, temps d'échanges, films, activités mutualisées). Ces passerelles entre professionnels fonctionnent bien depuis quelques années. Cela favorise ainsi l'ouverture sur l'extérieur et la mutualisation entre acteurs éducatifs.

... en créant des projets avec différents partenaires. Les jeunes ont participé activement à la semaine de la petite enfance 2019, qui est un événement national. Le thème de cette édition étant : « pareil / pas pareil », ils ont réalisé des photos questionnant le genre. Ils se sont déguisés et maquillés pour poser devant l'appareil afin d'interroger les préjugés sur les différences entre hommes et femmes. Cette activité a été valorisée, car les photos ont été mises en lumière lors de l'exposition permanente qui s'est déroulée du 12 au 23 mars 2019. Ils sont aussi en passe de participer au projet « arbre à chaussettes », en partenariat avec l'ALSH et les écoles de la commune, qui consiste à habiller le tronc d'un arbre avec différents bouts de tissus cousus à partir du tronc.

... en mettant en place des actions d'éducation contre le racisme et toutes les formes de discriminations. Les jeunes mendulphins sont largement impliqués dans cette cause étant donné qu'ils y participent depuis onze années. Cela s'est matérialisé entre autres par la réalisation d'une fresque murale sur l'un des murs de l'école publique, par le mot bonjour peint en diverses langues sur un rond-point à l'entrée de la commune, par un clip de sensibilisation pour lutter contre les discriminations et par une exposition photos.

## FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE ET LA DÉCOUVERTE

... en organisant des actions de sensibilisation aux conduites à risques et des ateliers de prévention (alcool, drogue, vitesse, internet, réseaux sociaux, sexualité...). L'association FRAGIL est intervenue le mercredi 27 mars 2019 pour animer un atelier de décryptage de la discrimination dans les médias.

... en stimulant la curiosité des jeunes à la richesse culturelle. Un intervenant turc est venu le 26 mars 2019 dans le cadre de la semaine des discriminations. Il a joué de la musique et a parlé de sa culture. Tout ceci favorisant l'ouverture d'esprit des jeunes, y compris en milieu rural.

... en développant la culture urbaine chez les jeunes (actions, sorties, projets...) en milieu rural. L'opération ciné club est organisée à chaque période de vacances entre quatre communes (Saint-Molf, Mesquer, Piriac-sur-Mer, La Turballe). En février 2019, le thème retenu du ciné club était le hip hop. Suite à la projection d'un film le matin, plusieurs ateliers ont eu lieu l'après-midi : initiation au hip hop avec un intervenant extérieur, quizz sur le film et défis de battles de danses.

... en aidant les jeunes à découvrir et à se familiariser avec de nouvelles disciplines sportives, culturelles et des projets environnementaux. En avril 2019, pendant les vacances, les jeunes seront initiés au parkour et au poolball.

Le local est un endroit d'échanges et de convivialité. Chaque jeune s'engage à participer à son bon fonctionnement, à respecter le matériel et les locaux. Chacun doit faire preuve de tolérance et de respect à l'égard des autres.

#### **Article 4 - Modalités d'encadrement (taux d'encadrement, qualification prévue du directeur et des animateurs)**

L'espace jeunes fait partie du service enfance jeunesse qui est dirigé par Benoît LEGENDRE, coordonnateur enfance jeunesse, titulaire du PSC 1, du BAFA, du BAFD, du BPJEPS Loisirs Tous Publics et lauréat du concours d'animateur territorial.

L'espace jeunes est dirigé par Najib TAGA, titulaire du BAFD, qui intervient aussi en tant qu'animateur.

L'équipe est complétée par Sabrina LE THIEC, animatrice jeunesse, titulaire du BAFA et stagiaire BAFD.

Pendant les vacances d'été, l'équipe pédagogique est renforcée par deux animateurs. Ces personnes sont diplômées au minimum du BAFA.

Le taux d'encadrement au sein du bâtiment et en dehors est d'un animateur pour douze jeunes. L'accueil de jeunes est organisé pour 7 à 40 mineurs âgés de 14 à 17 ans et fonctionne au minimum 14 jours par an.

#### **Article 5- Moyens de communication (entre le centre et l'extérieur, en interne)**

L'information et la communication envers les familles s'effectuent par l'intermédiaire :

- Du règlement de fonctionnement du service enfance jeunesse, mis à disposition des familles au local et mis en ligne sur le site internet,
- Des programmes sous forme de flyers distribués à l'espace jeunes, à la mairie ainsi que dans deux collèges,
- D'une page Facebook dédiée à l'espace jeunes intitulée « Color D'jeuns » administrée par Sabrina LE THIEC et Najib TAGA,
- D'un onglet réservé sur le site internet de la mairie ([www.mairie-saint-molf.fr](http://www.mairie-saint-molf.fr), rubrique PRATIQUE > enfance jeunesse > jeunesse 10-17 ans).

L'information et la communication envers la population s'effectuent par l'intermédiaire

- Du bulletin municipal où un encart est réservé au service jeunesse,
- Des affiches apposées dans les bâtiments communaux et dans les commerces, pour annoncer les événements ouverts à tous public comme le spectacle intergénérationnel.

En interne, au sein du service enfance jeunesse, la communication se fait sous forme de concertations, de réunions d'équipe ayant différents buts : l'élaboration des projets, la préparation des programmes d'activités, leur mise en place et l'évaluation de celles-ci. Ponctuellement, l'équipe jeunesse participe aux réunions de l'équipe enfance afin de créer du lien et de renforcer la cohésion d'équipe au sein du service enfance jeunesse. Les bureaux et les espaces administratifs et logistiques de « La Récré Multicolore » sont partagés, ce qui facilite et amplifie les relations entre les équipes pédagogiques.

## **Article 6 - Modalités d'évaluation (critères d'évaluation, fréquence de l'évaluation)**

Pour les jeunes, après chaque période de vacances, une réunion est organisée avec les animateurs communaux afin de recueillir leurs ressentis sur le programme d'activités. Ce qui correspond à un bilan sur le fonctionnement et le déroulement de celles-ci, avec notamment un panel varié qui permet de répondre aux besoins et attentes des jeunes. Leur implication et leur participation au déroulement des vacances, y compris du camp de l'été, sont évaluées.

Les actions comme le spectacle intergénérationnel est évalué de façon quantitative (implication et effectifs des jeunes comme des aînés, nombre de spectateurs présents aux représentations...) et qualitative (résultat artistique final, retours des spectateurs et acteurs...). Il en va de même pour les rencontres intercommunales du réseau jeunesse, car une réunion bilan se déroule après chaque période de vacances pour évaluer les activités réalisées et préparer les vacances suivantes. L'implication des jeunes mendulphins est également mesurable dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations, de par la pérennité de cet événement au sein de la commune, l'investissement des jeunes pour cette cause depuis onze années et la diversité des actions.

Les actions d'accès à la culture et de sensibilisation sont aussi évaluées tant numériquement de par les effectifs accueillis pour chacune d'entre elles que par la qualité des activités proposées voire même par la venue d'intervenants extérieurs (dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations, durant les vacances scolaires en réseau avec les communes du réseau jeunesse...). En plus, l'intérêt des jeunes pour l'initiation à de nouvelles disciplines permet à la fois de leur ouvrir l'esprit et de vérifier que de nombreux jeunes y participent dans le but d'apprendre de nouvelles connaissances.

Enfin, une évaluation régulière des horaires d'ouverture permet de s'assurer fréquemment si ceux-ci demeurent adaptés aux rythmes de vie des jeunes.

Tous les ans, un bilan quantitatif et qualitatif est réalisé avec les élus dans le but d'effectuer ensemble une évaluation ainsi qu'une réflexion sur les évolutions envisageables du service en fonction des attentes du public jeunes et des familles.

Il est également fait tous les ans un bilan quantitatif et qualitatif avec la DDCS et avec la CAF.

## Article 7 - Validité

La présente convention est valable du 1er septembre 2018 au 31 août 2020, reconductible 2 fois. Elle fera l'objet d'une évaluation annuelle avec un conseiller jeunesse et sports. Elle peut être dénoncée par l'organisateur ou par la directrice régionale de la jeunesse et des sports en cas de non-respect de ses dispositions.

Fait à Saint-Molf

Le 1<sup>er</sup> septembre 2018



Pour la structure,

Monsieur Hubert DELORME

Maire de Saint-Molf

Pour la direction départementale déléguée,  
de la Loire-Atlantique, de la DRDJSCS

Madame Blandine GRIMALDI

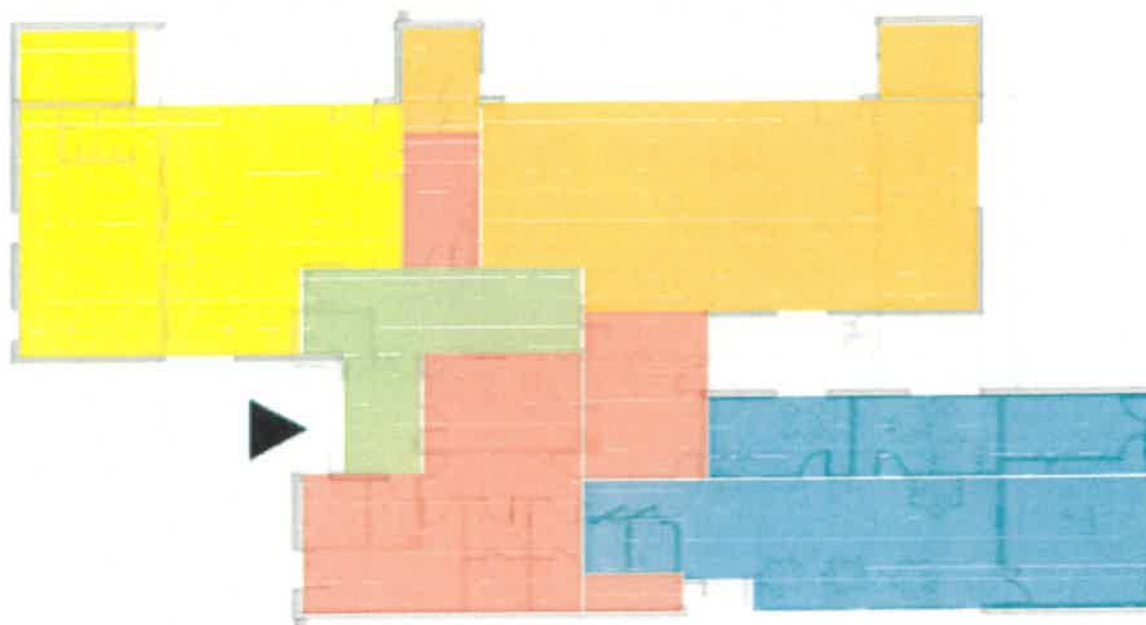


Directrice Départementale de la Cohésion  
Sociale de la Loire-Atlantique



## ANNEXE

Depuis 2008, tous les accueils du service enfance jeunesse de Saint-Molf ont investi les locaux de la Récré Multicolore. Les enfants et les jeunes peuvent ainsi bénéficier de lieux spacieux, agréables et adaptés à leur âge.



### PLAN DU BÂTIMENT

	<b>ENTRÉE</b>		<b>ESPACE 3-5 ANS</b>
	<b>HALL D'ACCUEIL</b>		<b>ESPACE 6-11 ANS</b>
	<b>ESPACE ANIMATEURS</b>		<b>ESPACE 12-17 ANS</b>